



# PROCEDURE AGIRHE

## Edition des arrêtés d'avancement de grade

A réception du mail du Centre de Gestion vous assurant de la publicité des tableaux d'avancement de grade établis par votre collectivité, vous pouvez générer le modèle d'arrêté d'avancement de grade directement à partir de notre logiciel AGIRHE.

Pour cela, cliquez sur l'onglet AGENT, rubrique Arrêtés Avanc.de grade

Agirhe RH - Espace collectivité - Centre de Gestion de la Manche  
COLLECTIVITE TEST  
Dernière connexion le 29/03/2022 à 09:56 [Se déconnecter](#)

Agent Collectivité L. D. Gestion Instances Documents

Tableau

- Liste des agents
- Arrêtés Avanc. de grade**
- A transmettre au CDG

+ Carrières **2 arrêtés à transmettre au CDG** 5 agents actifs

+ Absences et accidents de travail 0 agent en arrêt

+ Ma collectivité **Mandatement du 1er trimestre 2022 à saisir**

Une page va s'ouvrir :

Agirhe RH - Espace collectivité - Centre de Gestion de la Manche  
COLLECTIVITE TEST  
Dernière connexion le 29/03/2022 à 09:56 [Se déconnecter](#)

Agent Collectivité L. D. Gestion Instances Documents

Le classement calculé par le logiciel est susceptible de comporter des erreurs. Nous vous invitons à le vérifier pour chaque agent proposé.

Pour les avancements de grade avec un effet rétroactif :  
- Il convient de vérifier si des arrêtés ont été pris entre la date d'effet de l'avancement de grade et la date de prise de l'arrêté, et de les retirer.  
(Exemple : un agent proposé pour un avancement de grade au 01/01/2022, et dont un arrêté d'avancement d'échelon a été pris au 01/04/2022 sur l'ancien grade, l'arrêté d'avancement d'échelon doit être retiré avant la prise de l'arrêté portant avancement de grade).

Vos gestionnaires carrières se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au 02 33 77 89 00.

Création arrêtés Impression

<input type="checkbox"/>	Agent	Grade accepté	Type	Date possible	Date avancement	Date Validation	
<input type="checkbox"/>	CDG B	rédacteur principal de 2ème classe	après examen professionnel	01/01/2022	01/01/2022	16/03/2022	<a href="#">Modifier.</a>
<input type="checkbox"/>	NOM D'USAGE Prénom	ingénieur principal	par ancienneté	01/01/2022	01/01/2022	03/03/2022	<a href="#">Modifier.</a>

Enregistrements: 1 jusqu'à 0 de 2

Avant de générer l'arrêté, veuillez vérifier les informations qui s'affichent sur l'écran (grade accepté, type, date avancement)

Si vous souhaitez modifier la date d'avancement, vous devez cliquer sur le bouton « modifier »

Le classement calculé par le logiciel est susceptible de comporter des erreurs. Nous vous invitons à le vérifier pour chaque agent proposé.

Pour les avancements de grade avec un effet rétroactif :

- il convient de vérifier si des arrêtés ont été pris entre la date d'effet de l'avancement de grade et la date de prise de l'arrêté, et de les retirer.

(Exemple : un agent proposé pour un avancement de grade au 01/01/2022, et dont un arrêté d'avancement d'échelon a été pris au 01/04/2022 sur l'ancien grade, l'arrêté d'avancement d'échelon doit être retiré avant la prise de l'arrêté portant avancement de grade).

Vos gestionnaires carrières se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au 02 33 77 89 00.

[Création arrêtés](#)[Impression](#)

<input type="checkbox"/>	Agent	Grade accepté	Type	Date possible	Date avancement	Date Validation	
<input type="checkbox"/>	CDG B	rédacteur principal de 2ème classe	après examen professionnel	01/01/2022	<input type="text" value="01/01/2022"/>	16/03/2022	<a href="#">Valider</a>   <a href="#">Annuler</a>
<input type="checkbox"/>	NOM D'USAGE Prénom	ingénieur principal	par ancienneté	01/01/2022	01/01/2022	03/03/2022	<a href="#">Modifier.</a>

Enregistrements: 1 jusqu'à 0 de 2

Vous pouvez indiquer la nouvelle date et ensuite cliquer sur le bouton « valider ».

Pour éditer l'arrêté, il convient de cliquer sur la case à cocher, et ensuite sur le bouton « création arrêtés »

Le classement calculé par le logiciel est susceptible de comporter des erreurs. Nous vous invitons à le vérifier pour chaque agent proposé.

Pour les avancements de grade avec un effet rétroactif :

- il convient de vérifier si des arrêtés ont été pris entre la date d'effet de l'avancement de grade et la date de prise de l'arrêté, et de les retirer.

(Exemple : un agent proposé pour un avancement de grade au 01/01/2022, et dont un arrêté d'avancement d'échelon a été pris au 01/04/2022 sur l'ancien grade, l'arrêté d'avancement d'échelon doit être retiré avant la prise de l'arrêté portant avancement de grade).

Vos gestionnaires carrières se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au 02 33 77 89 00.

[Création arrêtés](#)[Impression](#)

<input type="checkbox"/>	Agent	Grade accepté	Type	Date possible	Date avancement	Date Validation	
<input checked="" type="checkbox"/>	CDG B	rédacteur principal de 2ème classe	après examen professionnel	01/01/2022	01/01/2022	16/03/2022	<a href="#">Modifier.</a>
<input type="checkbox"/>	NOM D'USAGE Prénom	ingénieur principal	par ancienneté	01/01/2022	01/01/2022	03/03/2022	<a href="#">Modifier.</a>

Enregistrements: 1 jusqu'à 0 de 2

Un document Word va se télécharger, il s'agit de l'arrêté portant avancement de grade.



Le logiciel constitue une aide à la réalisation des actes, il est recommandé de vérifier le classement proposé par l'outil.

Si Agirhe permet lors de la création des arrêtés de renseigner certaines informations comme la date d'effet, toutes les informations ne peuvent être intégrées via la plateforme.

Pour pallier ce manque, certains modèles contiennent des champs de fusion supplémentaires permettant de saisir des informations avant l'impression, certaines données doivent donc être complétées ou précisées.

Enfin, l'arrêté va également se générer dans la carrière de votre agent, acte en violet

C29054 CDG B rédacteur COLLECTIVITE TEST (501522) DHS :2550

Retour à la liste des agents

Identité Carrière Absences

Modèle : asficheagentHISTORIQUECARRIERE Imprimer

**Situation administrative actuelle**

**Temps de travail**

**Déroulement de carrière**

Ajouter une carrière  Sans les absences

Date	Arrêté	Grade	Ecl	DHS	Collectivité	
01/01/2022	Avancement de grade	rédacteur principal de 2ème classe	07(B6)	2550	COLLECTIVITE TEST	Supp.
01/11/2021	Changement de DHS supérieur à 10%	rédacteur	08(B5)	2550	COLLECTIVITE TEST	
05/04/2020	Avancement d'échelon durée unique	rédacteur	08(B5)	3500	COLLECTIVITE TEST	